

Listes électorales 2022 : vous pouvez vous inscrire jusqu'à début mai 2022 !

Elections le 12 et 19 juin 2022



Vous n'êtes pas encore inscrit sur les listes électorales pour les prochaines élections législatives de 2022 ? N'oubliez pas de vous inscrire. Pour les élections législatives, vous avez jusqu'au mercredi 4 mai 2022 pour le faire en ligne et jusqu'au vendredi 6 mai pour faire la démarche en mairie ou par courrier. Cette inscription est nécessaire pour faire valoir votre droit de vote. *Service-Public.fr* vous présente les différentes démarches pour vous inscrire.

[Ajouter à mon calendrier](#)

Inscription sur les listes électorales en France

Vous pouvez vous inscrire :

- * en ligne, grâce au téléservice disponible sur [Service-Public.fr](#) sur présentation d'un justificatif d'identité et d'un justificatif de domicile numérisés ;
- * en mairie, sur présentation d'un justificatif de domicile, d'un justificatif d'identité et du formulaire [https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R16024Cerfa n°12669*02](https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R16024Cerfa_n°12669*02) de demande d'inscription ;
- * par courrier adressé à votre mairie, en joignant un justificatif de domicile, un justificatif d'identité et le [https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R16024Cerfa n°12669*02](https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R16024Cerfa_n°12669*02) de demande d'inscription.

Pour les élections législatives de juin 2022, la date limite d'inscription sur les listes électorales dépend du lieu d'inscription.

Attention :

Dates limites d'inscription sur les listes électorales en France

Lieu d'inscription sur les listes électorales	Date des élections législatives	Date limite d'inscription en ligne	Date limite du dépôt en mairie ou de la
---	---------------------------------	------------------------------------	---



			réception du courrier par la mairie
France métropolitaine, La Réunion, Mayotte	12 et 19 juin	4 mai	6 mai
Guadeloupe, Guyane, Martinique, St- Barthélémy, St-Martin, St- Pierre-et-Miquelon	11 et 18 juin	4 mai	6 mai
Polynésie française	4 et 18 juin	27 avril	29 avril

Ces échéances ne concernent pas les inscriptions des personnes relevant de situations dérogatoires (article L.30 du code électoral). Dans certains cas particuliers, il est possible de s'inscrire après ces dates limites pour pouvoir voter aux élections législatives.